



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1121 - Lignes à grande vitesse et
modernisation du réseau ferré de France**

**Pôle d'échanges multimodal de HAGUENAU -
Validation du protocole d'études partenariales**

Rapport n° CP/2011/285

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de valider le protocole d'études relatif au pôle d'échanges multimodal de Haguenau sous maîtrise d'ouvrage communale et les clés de financement correspondantes.

Préambule

La Ville de Haguenau et notamment son Pôle Gares, est vouée à devenir une zone d'affluence de plus en plus importante, avec d'une part une croissance attendue des trafics ferroviaires, et d'autre part des projets de renouvellement d'envergure dans la zone urbaine (nouveaux services, création de logements, nouvelles fonctions...).

La coordination des systèmes de transports doit ainsi permettre de développer des pôles multimodaux, en lien avec la densité de l'urbanisation actuelle et future. Dans ce contexte, la reconfiguration du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), envisagée de longue date, demeure une étape incontournable en vue de pallier les dysfonctionnements actuels et répondre aux nouvelles fonctionnalités attendues.

Le projet de protocole d'études faisant l'objet du présent rapport définit la consistance des études préalables de programmation du futur pôle gares de Haguenau et de son projet urbain associé Gares-Vieille-Ile.

Contenu du protocole

Le protocole et ses annexes définissent :

- un programme commun d'études de programmation préalables au lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pôle d'échanges,
- les maîtres d'ouvrages pour chacune des études figurant dans ce programme,
- les modalités de participation de chaque partenaire à l'ensemble des études, et le plan de financement prévisionnel de celles-ci,
- un calendrier prévisionnel de réalisation et de restitution de ces mêmes études,
- les modalités de diffusion et de capitalisation commune des études ainsi réalisées,
- le dispositif de pilotage et de suivi des études.

Conditions de pilotage du projet

Le partenariat du protocole d'études regroupe l'ensemble des partenaires concernés par ce projet, à savoir :

- la Ville de Haguenau,
- la Région Alsace,
- le Département du Bas-Rhin,
- Gares et Connexions,
- Réseau Ferré de France,
- le syndicat des transports Haguenau – Schweighouse-sur-Moder,
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace.

Le pilotage politique et technique s'organise autour des deux instances que sont le Comité de Pilotage et le Comité Technique.

Incidences financières

Le montant total de la convention d'études est de 533 750 € HT soit 638 365 € TTC réparti entre les différents cofinanceurs de la manière suivante :

Etude	Montant programmé (HT)	Financeurs						
		Ville de Haguenau	Région Alsace	Département du Bas Rhin	SNCF/ Gares et Connexions	RFF	Syndicat des Transports Haguenau/ Schweighouse	DREAL Alsace
Enquête Intermodale	40 000 €	10 000 €	10 000€	10 000 €	5 000 €*	-	5 000 €*	-
Etude de programmation Déplacements et Transports	130 000 €	33 334€	33 333 €	33 333 €	20 000 €*	-	10 000 €*	-
Etude de programmation Urbaine	180 000 €	79 167 €	79 167 €	11 666 €	-	-	-	10 000 €*
Etude relative au foncier ferroviaire RFF	20 000 €	5 000 €*	-	-	-	15 000 €	-	-
Etude relative au foncier SNCF	10 000 €	5 000 €*	-	-	5 000 €	-	-	-
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	153 750 €	78 413 €	75 337 €	-	-	-	-	-
TOTAL HT	533 750 €	210 914 €	197 837 €	54 999 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €*	10 000 €*
		39.52 %	37.07 %	10.30 %	5.62%	2.81%	2.81%	1.87%

Ceci conduit à une subvention globale du Département de 54 999 € HT représentant 10,30 % du coût global de l'étude.

L'imputation budgétaire sera effectuée selon le tableau suivant, avec un crédit proposé de 30 000 € en 2011.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25697	204-20414-63	200 000,00 €	192 196,21 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

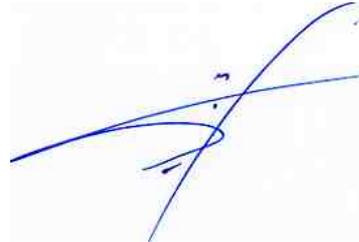
- approuve le projet de protocole d'études relatif au pôle d'échanges multimodal de Haguenau

- décide d'attribuer à la ville de Haguenau une subvention à hauteur de 54 999 € correspondant à 10,30 % du montant global de l'étude.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ledit protocole.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL